

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 05-06 du 28 mars 2019

INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2019 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2019 DU PLAN AMBITION COLLÈGES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014 relative à l'approbation du plan « ambition collèges » (PAC) 2015-2020,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

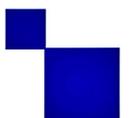
Vu la délibération du conseil départemental n°2018-XII-64 du 20 décembre 2018 relative à l'approbation du budget 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- RÉPARTIT les 15 000 000 d'euros du programme 2019 de travaux de modernisation et de grosses réparations entre les trois types de rénovations indiqués ci-dessous :

- Pour les collèges bénéficiant d'une rénovation énergétique et fonctionnelle, 935 000 euros, dont 202 000 pour les travaux sur les espaces extérieurs,
- Pour les collèges bénéficiant d'une rénovation pour une mise à niveau sur une base commune, 11 524 000 euros, dont 965 000 pour les travaux sur les espaces extérieurs,
- Pour les collèges bénéficiant d'une maintenance courante, 2 541 000 euros, dont 532 000 euros pour les travaux sur les espaces extérieurs ;



- INDIVIDUALISE 8 796 000 euros sur les 15 000 000 d'euros du programme 2019 de travaux de modernisation et de grosses réparations selon le tableau joint en annexe.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.